

Résumé des consultations sur la nouvelle organisation : Automne 2019

Consultations sur la nouvelle organisation

De septembre à la mi-novembre 2019, le comité d'examen des demandes de la nouvelle organisation de l'infrastructure de recherche numérique (la « nouvelle organisation ») a entrepris un important processus de consultation des intervenants. Il a ainsi organisé six consultations en personne à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Saskatoon et Vancouver et quatre séances en ligne. Une autre séance virtuelle est prévue sous peu (détails sur engagedri.ca). Les consultations étaient articulées autour d'une série de questions sur la gouvernance et les membres.

Les quelque 210 intervenants qui ont participé aux 10 séances ont fourni des conseils judicieux au comité d'examen des demandes sur des questions de gouvernance en suspens, et ce, malgré des délais très serrés. Les participants représentaient une grande diversité d'organismes de l'écosystème de l'infrastructure de recherche numérique (IRN), notamment des chercheurs, des administrateurs d'universités et de collèges, des bibliothécaires, des professionnels en TI de niveau postsecondaire, des organisations de l'écosystème de l'infrastructure de recherche numérique, ainsi que des membres du secteur privé.

Contexte : la stratégie pour l'infrastructure de recherche numérique et la nouvelle organisation

La prestation et de la gestion de l'écosystème de l'infrastructure de recherche numérique (IRN) au Canada et sa répartition entre de nombreux acteurs d'échelons multiples ont débouché sur la disparition des mécanismes officiels de coordination et de planification.

En 2018, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser 572,5 millions de dollars dans le cadre d'une stratégie pour l'infrastructure de recherche numérique pour que les chercheurs aient accès aux outils numériques dont ils ont besoin. Cette stratégie fournit 375 millions de dollars à un organisme national à but non lucratif – la nouvelle organisation – pour faire évoluer l'IRN sur le plan national et investir dans les domaines de la gestion des données (GD), des logiciels de recherche (LR) et du calcul informatique de pointe pour la recherche (CIP). La nouvelle organisation collaborera avec CANARIE et Calcul Canada pour assurer la transition des domaines de la GD, des LR et du CIP et la coopération en la matière.

Le comité d'examen des demandes a souhaité consulter les différents milieux pour régler les questions en suspens, notamment la conception des modèles de

gouvernance et d'adhésion requis et des structures et processus connexes, le recrutement des membres et la mise en place du premier conseil au début de 2020. Le premier conseil d'administration supervisera les activités de démarrage opérationnel, notamment la planification de la transition et de la stratégie future.

Le débat sur la gouvernance

Composition du conseil d'administration, conseil de recherche et nom

Selon les directives que le gouvernement fédéral a données au comité d'examen des demandes, le premier conseil d'administration devra respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion et faire tout son possible pour assurer une représentation féminine de 50 %. De plus, le conseil devra représenter de manière adéquate les différentes régions géographiques, les administrateurs indépendants et les administrateurs ayant des connaissances en matière de GD, de LR et de CIP. Le président du conseil sera un administrateur indépendant.

Proposé comme facteur clé de succès, un conseil de recherche (ou conseil des usagers), composé de chercheurs ayant des liens avec le conseil d'administration, veillera à ce que la nouvelle organisation se concentre sur les besoins des chercheurs.

Les participants aux séances de consultation ont été invités à formuler des commentaires sur les questions de gouvernance suivantes :

- Un conseil d'administration composé de 12 à 15 administrateurs est-il adapté?
- Existe-t-il une méthode privilégiée pour le recrutement des administrateurs?
- Quels devraient être les rôles et responsabilités du conseil de recherche?
- Comment le conseil de recherche devrait-il être constitué?
- Comment le conseil de recherche pourrait-il au mieux conseiller la nouvelle organisation?
- La nouvelle organisation n'ayant pas encore de véritable nom, comment devrait-elle s'appeler et que devrait refléter son nom?

Gouvernance : Ce que nous avons entendu jusqu'à présent

- Compte tenu du niveau et de l'ampleur des responsabilités de la nouvelle organisation ainsi que de la diversité des besoins auxquels elle devra répondre, il a été jugé qu'un conseil d'administration de 15 personnes était approprié.

- Un soutien massif a été apporté à une démarche de sélection des membres du conseil d'administration respectueuse des principes d'équité, de diversité et d'inclusion.
- Le conseil de la nouvelle organisation doit refléter la diversité des établissements de recherche qu'il dessert et avoir accès à une expertise internationale.
- Le processus de recrutement du conseil d'administration doit être ouvert et transparent. Il doit reposer sur une matrice de compétences bien étayée qui reflète de bonnes aptitudes en matière de gouvernance, des connaissances en matière de GD, de LR et de CIP et la compréhension des besoins des chercheurs.
- De l'avis général, il faut instaurer un conseil de recherche. On reconnaît cependant qu'il est ardu, mais crucial, de faire les choses bien.
- Le conseil de recherche doit être multidisciplinaire, représentatif des établissements et des diverses régions géographiques d'un bout à l'autre du pays et composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes, inclure des chercheurs en début de carrière et voir son rôle officiellement intégré aux activités de la nouvelle organisation.
- Le nom de l'organisme doit être bilingue et traduire le rôle national de la nouvelle organisation.

Le débat sur l'adhésion

Modèle d'adhésion, critères et cotisations

Il a été proposé que la nouvelle organisation soit composée de deux catégories de membres – votants et non votants. Les membres votants seraient des établissements de recherche universitaire, les non-votants, des intervenants clés de l'écosystème de l'IRN (p. ex., des associations ou organisations ayant une expertise ou des services connexes).

La définition de l'admissibilité à titre de membre serait calquée sur celle de l'admissibilité au financement des trois organismes, dont les membres proviennent d'un large éventail d'établissements postsecondaires, y compris des universités, des collèges, des écoles polytechniques et des hôpitaux de recherche.

Tous les services de la nouvelle organisation seront accessibles aux chercheurs, quelle que soit leur affiliation institutionnelle. Par conséquent, la valeur de l'adhésion devra être clairement énoncée.

Les cotisations des membres fourniront à la nouvelle organisation une source de revenus qui ne sera pas liée par la convention de contribution fédérale et qui pourra être affectée à d'autres activités visant à accroître les services aux chercheurs.

On a demandé aux participants des séances de consultation de formuler des commentaires sur les questions suivantes entourant l'adhésion :

- Le modèle d'adhésion proposé (membres votants et non-votants) est-il approprié?
- La définition de l'admissibilité calquée sur l'admissibilité au financement des trois organismes est-elle logique pour les membres votants?
- Comment les membres sans droit de vote (ou les membres associés) devraient-ils être définis (p. ex., les autres intervenants de l'écosystème de l'IRN, comme l'Association des bibliothèques de recherche du Canada ou le CUCCIO)?
- Quels seraient les rôles et droits de chaque groupe?
- Comment structurer le modèle de cotisations (p. ex., taux fixe + taux selon l'intensité des activités de recherche ou calcul en fonction de l'intensité de la recherche seulement)?
- Quel barème de cotisation susciterait l'intérêt et l'engagement, sans être un obstacle à la participation?

Adhésion : Ce que nous avons entendu jusqu'à présent

- Le modèle d'adhésion proposé convient bien, étant donné qu'il favorise l'inclusion et maximise les occasions offertes aux établissements de recherche et autres organismes de l'écosystème de l'IRN de participer aux activités de la nouvelle organisation.
- Le modèle doit assurer l'équilibre des intérêts au sein de la nouvelle organisation – en renforçant les liens avec les chercheurs et les utilisateurs des établissements de recherche et en tirant parti de l'expertise et de la vision nationale des organismes au service de l'écosystème de l'IRN.
- L'adoption de la définition de l'admissibilité à titre de membre calquée sur celle de l'admissibilité au financement des trois organismes a été jugée opportune : les membres votants auraient un mandat de recherche, une mission de formation à la recherche et la capacité de mener des recherches.
- L'importance et la valeur de l'adhésion devront être clairement répertoriées et diffusées pour que les membres adhèrent à la nouvelle organisation et y restent.
- Un système de cotisations s'impose, non seulement pour que les membres démontrent leur réel engagement, mais aussi pour fournir un financement discrétionnaire à la nouvelle organisation. Ces cotisations ne doivent cependant pas être un obstacle à l'adhésion.
- L'idéal pour refléter la diversité des membres serait d'adopter un barème de cotisation différencié.

Prochaines étapes

Nous mettons au point les derniers détails du modèle de gouvernance et d'adhésion en fonction de vos commentaires. Nous afficherons sous peu le modèle définitif sur www.engagedri.ca.

N'hésitez pas à continuer de nous faire part de vos commentaires et suggestions par courriel à info@engagedri.ca, sachant qu'ils devront cependant nous parvenir au plus tard le jeudi 28 novembre 2019.

Nous sommes également en train de définir la matrice des compétences du premier conseil d'administration ainsi que le processus de recrutement. Nous mettrons en ligne cette information et espérons recevoir des commentaires et suggestions de la part de la communauté. Consultez ce site régulièrement pour d'autres mises à jour et précisions.